

# Article de loi me protégeant

Par Benath, le 08/11/2020 à 13:49

Bonjour,

J'ai enregistré à son insu une conversation entre l'éducateur de ma fille et moi, chez moi.

Je souhaite diffuser cet enregistrement sur les réseaux sociaux. Est-ce que quelqu'un a un article de loi qui me protège pour cette diffusion sur les réseaux sociaux ? C'est ma vie privée mais je sais qu'il peut m'attaquer en justice pour protection de sa VOIX qu'on entend. Je vous remercie de votre réponse.

**NATHALIE** 

## Par youris, le 08/11/2020 à 13:56

bonjour,

vous prenez des risque à diffuser sur les réseaux sociaux une conversation enregistrée illégalement.

voir ces liens:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/atteintes-personne-reseaux-sociaux-fondements-7937.htm

https://www.village-justice.com/articles/Diffamation-denigrement-injures-sur-Internet-que-dit-loi,22510.html

salutations

#### Par Louxor\_91, le 08/11/2020 à 20:23

Bonjour, légalement cet enregistrement n'a aucune valeur puisque fait à l'insu de l'enregistré. Sauf au pénal je crois... Donc à moins que l'enregistrement révèle des faits graves, le diffuser sur les réseaux sociaux risque de se retourner contre vous à mon sens.

# Par youris, le 08/11/2020 à 20:43

l'éducateur pourrait se retourner contre vous.

je ne comprends pas, la majorité des français se battent, à juste titre, pour préserver, leur vie privée mais l'étale sur les réseaux sociaux avec parfois des graves conséquences.

### Par tomrif, le 08/11/2020 à 21:31

bonjour,

non, la voie n'est pas protégée.

si la conversation évoque votre vie privée et non la sienne alors vous n'avez pas commis le délit d'atteinte à la vie privée.

après, impossible d'en dire plus sans écouter l'enregistrement.